

COMMUNE DE CABREROLLES

Adresse Postale

Mairie –Place de l'Eglise- 34480 CABREROLLES

☎ 04.67.90.28.58 - 📠 04.67.90.12.19

e-mail : mairie.cabrerolles@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2020 à 17 heures

L'an deux mille vingt et treize octobre à, 17 heures le Conseil Municipal de la Commune de CABREROLLES dûment convoqué par courriel et courrier du 7 octobre 2020 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Madame SAUR Séverine**, Maire.

<i>Nombre de conseillers :</i> ➤ <i>en exercice : 11</i> ➤ <i>présents : 10</i> <i>Date de convocation :</i> 07/10/2020	Etaient Présents ; Mme SAUR Séverine, M. ANDRIEU Olivier Mme PALAU Geneviève, M. BONTEMPS Olivier M. RUBERT Laurent, Mme DEROUICH Améni M. MARTIN Yannick, M. COSTE Christian, Mme JAMME Emmanuelle, M. BARRAL Florent Absents excusés M. SEYDOUX Julien,
---	---

Mme Palau Geneviève est élue secrétaire de séance. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

Approbation du dernier PV de séance

2020-041. : Composition de la Commission *Communale des Impôts Directs*

2020-042 Prime de fin d'année Agents

Plan de financement définitif Chapelle de Montcèze

Logiciel de gestion cantine

Prime de fin d'année Agents

Salon des Maires (financement des frais induits)

Protection containers poubelles

DEVIS

Café/Médiathèque

Gîte du château

Accueil nouveaux arrivants commune.

2020-041. Composition de la Commission *Communale des Impôts Directs*

L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 1 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal propose, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires :

Proposition 1 Le Maire Séverine SAUR

TITULAIRES

*DUMENIEL Sandra
GAUTHIER Ghislaine
BARRAL Florent
ANTON Mickael
SARTHES Éric
PALAU Geneviève*

SUPPLEANTS

*LE GROIGNEC Marine
DEBRUYNE Hélène
RAYMOND Grégory
DEROUICH Améni
ANDRIEU Olivier
RUBERT Laurent*

Proposition 2 Le Maire Séverine SAUR

*JAMMES Emmanuelle
AIMES Sylvie
PLATELLE Bruno
ROQUE Marc
BONTEMPS Olivier
MARTIN Yannick*

*BOURDEL Nathalie
COSTE Christian
ALBARET Fabienne
LAILLER Virginie
VIDAL François
CHANUEL Monique*

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

Madame le maire demande si une prime de fin d'année pourra être versée aux employés, ainsi que les montants octroyés. Le conseil décide d'octroyer un montant de 300€ aux 4 employés titulaires. Concernant les deux employées contractuelles, la municipalité leur a financé la formation BAFA ainsi qu'une partie des frais de déplacement.

2020-042: Prime de fin d'année du personnel territorial

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Après délibération et à l'unanimité :

- fixe à la somme de 300€ par agent titulaire le montant de la prime 2020,*
- décide que la somme sera versée en une seule fois pour l'année 2020.*
- charge Madame le Maire d'exécuter la présente délibération.*
- précise que les frais correspondants sont inscrits au Budget 2020.*

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF TRAVAUX DE REHABILITATION –CHAPELLE DE MONTCEZE

Dépenses : MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX HT : 38 758.00 €

Recettes : ETAT / DSIL 2020 : (29.24%).....11 333.75 €
€

CONSEIL DEPARTEMENTAL 34 : (50.76%) 13.800.00 €
5.872.65 €

TOTAL DEPARTEMENT 19.672.65 €
Participation de la commune (20%) 7.751.60 €

Madame le Maire explique que les travaux de la chapelle de Montcéze, seront financés à 80% par l'Etat et le Département. Lorsque les travaux commenceront certains membres du Conseil Municipal iront sur place pour vérifier que les frises et les dessins existants sur les murs soient préservés.

Le projet est voté à l'unanimité.

Pour la gestion des paiements de restauration scolaire, le Conseil Municipal se renseigne sur le coût d'un logiciel adapté. Celui-ci permettrait les paiements de cantine en ligne.

Madame le Maire informe que le prochain Salon des Maires organisé par l'AMF aura lieu à Paris du 24 au 26 Novembre 2020. Elle souhaiterait participer à ce salon.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver la prise en charge par la commune des frais liés à ce salon (transport, hébergement, inscription et autres...) pour la durée du mandat électoral.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la prise en charge par la commune des frais liés au salon des Maires.

.

QUESTIONS DIVERSES

Un apéritif sera organisé avec l'ensemble du conseil ainsi que l'ensemble du personnel et leurs conjoints le 12 décembre 2020 à 18 heures à la salle des rencontres.

Les conseils de hameau auront lieu à 18h30

- le 3 novembre pour la Liquière à la salle des rencontres.
- le 17 novembre pour Aigues-Vives à l'école d'Aigues-Vives.
- le 1^{er} décembre pour Cabrerolles aux Chasseurs.
- le 15 décembre pour Lenthéric à la salle des rencontres de la Liquière.

Il faut réserver la salle des rencontres.

Une réunion de la Commission Participative sur le patrimoine aura lieu le vendredi 6 novembre à la salle des rencontres à La Liquière.

Un arbre gêne la circulation du bus, route de la chaudière à La Liquière, il sera demandé au propriétaire, l'autorisation de passer sur son terrain pour l'élaguer.

M. Coste dit que Mme Aimes-Cavailhé pense que le traçage de la future station d'épuration à Aigues-Vives passe sur son terrain. D'après le géomètre chargé de la réalisation dudit traçage, tout sera fait sur le communal.

La municipalité remercie Nadine Villaneuva pour son dévouement et sa disponibilité au niveau du secrétariat de mairie. Une partie majoritaire du Conseil décide de lui octroyer pour son départ une carte cadeaux d'une valeur de 240€.

En ce qui concerne les protections des containers, il faut voir si on peut les changer d'endroits pour éviter qu'ils tombent en cas de vent, ou de mettre des containers collectifs à un endroit du village.

Devis médiathèque : Le Conseil Municipal, décide à la majorité, d'octroyer un budget de 3000€ pour acheter le mobilier et l'informatique pour pouvoir commencer le projet.

Afin d'effectuer les réparations dans le gîte du Château, le Conseil décide de se rendre sur place pour évaluer les travaux à réaliser.

Madame le Maire, donne rendez-vous à ceux qui le souhaitent, pour la commémoration du 11 novembre 2020, au cimetière à 11h.

La séance est levée à 21h30.